



INVESTMENT
MANAGERS

FPS

123 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Documentation commerciale

Fonds d'infrastructures dans les énergies renouvelables conjuguant utilité sociale & écologique et pertinence financière

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

SOMMAIRE

123

PAGE 3
Avertissements

PAGE 4
Préambule

PAGE 5
Point clés

PAGE 6
Notre expérience dans les énergies renouvelables

PAGE 7
Un marché incontournable

PAGE 8
Un marché aux fondamentaux solides

PAGE 9
4 énergies renouvelables dans lesquelles investir

PAGE 11
Modalités de financement

PAGE 12
Stratégie d'investissement

PAGE 13
Caractéristiques générales

AVERTISSEMENTS

PROFILS DE RISQUE DU FONDS

Risque de perte en capital :

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. La valeur des Actifs du Fonds dépendra de l'évolution et de l'aléa des actifs sous-jacents, et aucune garantie ne peut être donnée sur leur rentabilité future. Les performances passées des actifs du portefeuille ne préjugent pas de leurs performances futures. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte. Il est ainsi vivement recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers financiers en faisant référence à leurs propres situations et leur aversion au risque, concernant les conséquences financières d'un investissement dans le Fonds.

Risque lié à une diversification insuffisante :

Il n'y a aucune assurance quant au degré de diversification géographique des investissements qui sera effectivement atteint par le Fonds. Le Fonds peut participer à un nombre limité d'investissements, et en conséquence, sa rentabilité peut être substantiellement et défavorablement impactée en cas de conjoncture défavorable d'un seul secteur géographique.

Risque lié à la nature des actifs et à la Période de Blocage :

Les Actifs du Fonds seront les Sociétés du Portefeuille, qui sont des actifs peu liquides ne permettant pas de proposer aux Porteurs des remboursements réguliers. Les Actifs du Fonds nécessitent un engagement pendant une durée minimum et les Porteurs ne doivent

pas s'attendre à un investissement liquide. Il est par conséquent recommandé aux Porteurs d'être vigilants sur les conditions de rachat de leurs Parts, lesquelles sont limitées en raison de la forme quasi-fermée du Fonds. En effet, aucun rachat de Part ne peut intervenir durant la Période de Blocage (équivalente à la Durée de Vie). Ce produit est destiné à des investisseurs qui ne requièrent pas une liquidité de leur placement durant la Période de Blocage.

Risque d'illiquidité des actifs du Fonds :

Les Actifs du Fonds comprennent principalement des investissements non cotés dont le cours ne peut être obtenu auprès d'une bourse ou d'une source également vérifiable. Ces Actifs sont peu ou pas liquides. Par la suite, et bien que le Fonds aura pour objectif d'organiser la réalisation de ses Actifs dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder ses Actifs dans les délais et à un niveau de prix souhaités.

Risques spécifiques du secteur des énergies renouvelables :

La rentabilité d'une société portant une centrale d'énergie renouvelable dépend notamment du volume de l'électricité produite. Si la production devenait inférieure aux prévisions – pour toute raison technique ou météorologique notamment – cela aurait un impact négatif sur la situation financière de ladite société, et par conséquent sur sa capacité à honorer le remboursement de ses dettes. Risque politique et/ou juridique: aucune garantie ne peut être accordée quant aux conséquences d'une décision judiciaire, administrative, ou encore d'une modification de la législation, de la réglementation française, ou de l'interprétation généralement donnée à celles-ci, ayant un effet sur les conditions d'exploitation d'une

centrale de production d'énergie renouvelable ou sur le prix de rachat de l'électricité produite. Si le prix de rachat de l'énergie d'une centrale déjà construite venait à être réduit, la rentabilité de cette centrale et celle de la société portant ce projet, serait substantiellement et défavorablement impactée. Concernant les centrales de production d'énergie renouvelable en développement, n'étant pas encore en exploitation, aucune garantie ne peut être accordée quant à la continuité du projet, en cas de changement réglementaire ou législatif. Risque lié au prix des matières premières: la rentabilité d'un actif de production d'énergie renouvelable est directement liée au prix du matériel nécessaire à sa construction. Ainsi, une augmentation des coûts des matières premières peut avoir un effet sur les prix des matériels (éoliennes ou panneaux photovoltaïques par exemple) et dégrader la rentabilité de l'actif.

Les autres facteurs de risque sont détaillés dans le Prospectus du Fonds.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du FIA, avant de prendre toute décision finale d'investissement.

PRÉAMBULE - NOUS AVONS L'AMBITION CHEZ 123 IM D'ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

1 Pour des raisons évidentes d'urgence climatique et de souveraineté énergétique

Ces énergies, issues de ressources infinies et non polluantes, sont essentielles pour réduire à la fois notre empreinte sur la planète et notre dépendance aux pays détenteurs d'énergies fossiles.

2 Parce qu'elles bénéficient d'un cadre réglementaire structurellement favorable

Confirmé par les derniers engagements français et européens d'accélération pour le secteur.

3 Parce qu'elles reposent aujourd'hui sur des technologies éprouvées et des acteurs solides au sein d'un marché dont les perspectives sont excellentes

En 10 ans, les gains de productivité et les baisses de coûts de production ont permis à ces énergies d'être les plus rentables et aux producteurs d'enregistrer des croissances à 2 chiffres.

Nous avons donc lancé le fonds 123 Transition Energétique*, un Fonds d'infrastructures investi dans les ENR pour accompagner concrètement le développement des producteurs d'énergies renouvelables

—> Investissements

Le Fonds 123 Transition Energétique* investit dans les unités de production d'énergies renouvelables et dans les sociétés qui les exploitent : parcs éoliens, centrales solaires, rénovation thermique de bâtiments, etc.

—> Stratégie

Notre stratégie d'investissement conjugue sécurité et rendement : sélectivité forte, investissement obligataire et package de sûretés assurent aux investisseurs un couple rendement / risque optimisé.

—> Équipe

Notre équipe détient une expertise de plus de 10 ans dans le secteur, avec un solide track record.

*Le FPS 123 Transition Énergétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF. Investir dans le FPS 123 Transition Energétique comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

POINTS CLÉS : UNE RÉPONSE TECHNOLOGIQUE, ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE ADAPTÉE AUX DÉFIS CLIMATIQUES



Fonds d'infrastructures

Investi dans un portefeuille diversifié d'obligations émises par des producteurs d'énergies renouvelables



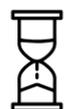
Un fonds économiquement rentable

TRI cible de 5% à 6%* net, non garanti et non contractuel



Un fonds de distribution

Distribution potentielle cible de 5%* par an non garantie et non contractuelle



Horizon d'investissement cible* : 5 ans

(hors période de souscription et hors prorogation de la durée de vie)



Fonds accessible à partir de 100 000€* et éligible aux contrats d'assurance-vie luxembourgeois**

Possibilité d'investir via un compte-titres ou en nominatif pur



Un fonds écologiquement responsable (article 9 SFDR)

- Financer la transition énergétique : éolien, solaire, méthanisation, hydraulique***
- Financer l'indépendance énergétique

*Le rendement, l'horizon d'investissement et le coupon ne sont pas garantis et ne constituent qu'un objectif de gestion. Le FPS 123 Transition Energétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF. **Les avantages fiscaux sont présentés à titre indicatif et ne constituent pas un conseil de la part de la société de gestion. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement. ***Les énergies mentionnées ci-dessus sont des exemples, veuillez vous référer au prospectus pour la liste complète des énergies financées.



123 IM : UNE SOCIÉTÉ EXPÉRIMENTÉE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nos chiffres clés



Les énergies financées



Éolien



Solaire



Biomasse



Hydraulique



Méthanisation



Biogaz



Réseau de chaleur



Rénovation
énergétique

Exemples de partenaires accompagnés



NEOEN



*5% de taux moyen servi aux investisseurs depuis notre création. Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Investir dans le non côté présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Le FPS 123 Transition Énergétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF. Investir dans le FPS 123 Transition Énergétique comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

UN MARCHÉ INCONTOURNABLE

Les énergies renouvelables sont aujourd'hui une réponse incontournable aux urgences de notre siècle : réchauffement climatique et indépendance énergétique, tout en étant un levier de réduction de notre facture énergétique. Les réglementations françaises et européennes ont donc décidé d'accélérer leur développement. Les énergies renouvelables constituent un rempart décisif contre une insécurité incontrôlée - climatique, économique et géopolitique.

La réponse à une urgence climatique

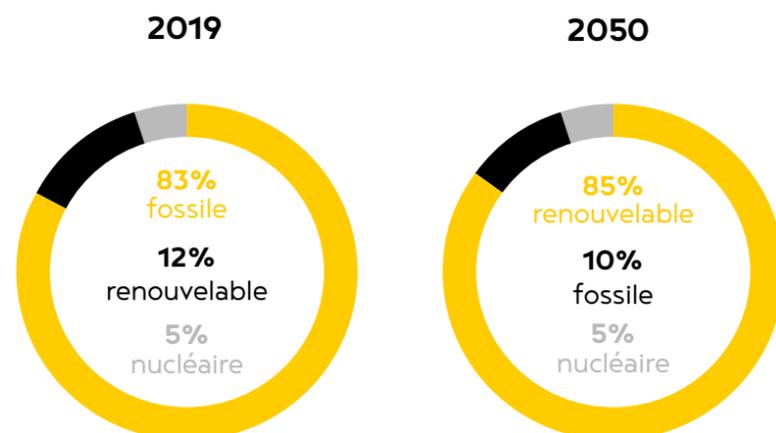
Le réchauffement climatique est une réalité, provoquant la multiplication et l'ampleur des catastrophes naturelles (inondations, incendies, sécheresses, tempêtes, etc.). Pour la survie de l'humanité, les scientifiques sont unanimes : il faut limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100 par rapport au niveau pré-industriel. Pour cela, il faut décarboner de toute urgence le secteur énergétique, premier émetteur mondial de CO₂.

→ Comment ?

En multipliant par 3 à 6 les investissements dans les énergies renouvelables : éolien et solaire en priorité.

→ A quel rythme ?

En déployant 1 400 GW d'éolien et de solaire par an pendant les 30 prochaines années, alors que les 1 000 premiers GW l'ont été en 20 ans.



La solution à l'indépendance énergétique

Les énergies renouvelables sont la réponse à l'enjeu stratégique d'indépendance énergétique, rappelé par la guerre en Ukraine et le renchérissement des énergies fossiles.

Le taux d'indépendance énergétique de l'UE est de 40%, celui de la France de 53,4%. Cette faible indépendance énergétique a des impacts économiques et géopolitiques conséquents.

→ Quelles conséquences ?

- **Déficit commercial** français record en 2021 de - 43 Mds€ pour le poste énergétique (pétrole et gaz).
- **Volatilité des prix** de l'électricité (de 50€ / MWh début 2021 à plus de 700€ / MWh à l'été 2022, soit 10 fois supérieur au MWh éolien ou solaire).
- **Bouclier tarifaire** : 45 milliards d'euros débloqués par le gouvernement pour 2022 - 2023

Un marché encadré par une réglementation favorable

Objectifs européens : « Fit for 55 » et « RePowerEU »

- Se passer du gaz russe d'ici 2027 et atteindre la neutralité carbone en 2050
- 45% d'énergies renouvelables d'ici 2030 (contre 22% actuellement)

Objectifs français : projet de loi d'accélération des ENR

- Retard : la France est le seul pays européen à n'avoir pas atteint ses objectifs d'EnR (19% de la consommation nationale actuellement couverte par des EnR, contre un objectif de 23%)
- Projet de loi d'accélération : multiplier par dix le solaire (passer de 10 à 100 GW en 2050), atteindre 50 parcs éoliens en mer contre un seul aujourd'hui, et doubler la puissance pour les éoliennes terrestres

Sources : Bloomberg New Energy Finance (New Energy Outlook 2021), GIEC, douanes, MTE, touteurope.eu, vie-publique.fr

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

UN MARCHÉ AUX FONDAMENTAUX SOLIDES

Une rentabilité financière confirmée

Entre 2010 et 2021, les améliorations technologiques ont permis de faire baisser drastiquement le coût de l'électricité produite par les sources renouvelables suivantes :

- -88% pour le photovoltaïque
- -60% pour l'éolien en mer
- -68% pour l'éolien terrestre

Conséquence : des énergies renouvelables majoritaires dans les nouvelles installations mondiales

Les parcs éoliens terrestres et les centrales solaires sont aujourd'hui des sources compétitives de production d'électricité par rapport aux ressources fossiles. Les projets solaires qui ont remporté les derniers appels d'offres dans le monde sont descendus jusqu'à 0,04 \$/kWh, soit 27% de moins que le concurrent fossile (charbon) le moins cher.

En 2021, les énergies renouvelables représentent 70% des 530 Mds\$ investis dans de nouvelles capacités de production électrique. Les investissements mondiaux sont passés de 50Mds à 350 Mds\$ par an ces 15 dernières années.

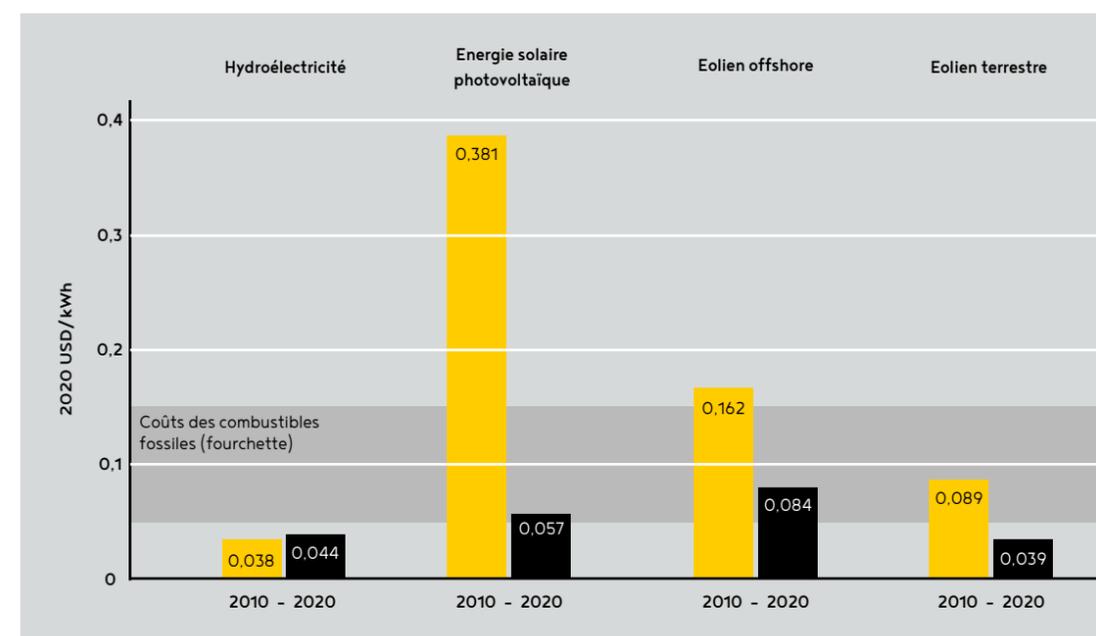
Fin 2021, les énergies renouvelables représentent plus de 80% des nouvelles puissances installées au cours de l'année, et ont dépassé 3 000 GW installés. Ces chiffres prouvent la croissance et résilience des énergies renouvelables, mais ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs climatiques : les énergies renouvelables doivent passer de 14% à 40% du mix énergétique mondial d'ici 2030.

Cette transition aura des conséquences positives sur l'économie, avec la création de 85 millions d'emplois dans les métiers de la transition énergétique, contre une perte estimée de 12 millions d'emplois dans le secteur des énergies fossiles.

Sources : GIEC, IRENA, IEA (World Energy Investment 2021).

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Evolution de la compétitivité des sources d'énergie entre 2010 et 2020 : l'avènement des renouvelables



L'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque produisent une énergie plus compétitive que les sources fossiles d'énergie.

LCOE (Levelized Cost of Energy) : coût de l'installation ramené à l'électricité produite.

Un sous-jacent aux fondamentaux solides

- Des infrastructures simples à la technologie éprouvée
- Des technologies fiables, rapides à construire et faciles à exploiter (en 2021, il a été construit l'équivalent de 3 réacteurs nucléaires en solaire et en éolien)
- Une forte visibilité sur le chiffre d'affaires ainsi qu'une maîtrise des charges opérationnelles et financières
- Des partenaires industriels de premier plan au sein d'un marché consolidé, composé de PME/ETI réalisant plusieurs dizaines de M€ de CA et de filiales de grands groupes

4 ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LESQUELLES INVESTIR*



→ Énergie éolienne en France

Source d'énergie qui permet la production d'électricité à partir du vent.

- Secteur en forte croissance depuis 10 ans
- Technologie fiable soutenue par des fabricants d'éoliennes de premier plan (Enercon, Vestas, Siemens, Envision, etc.)
- Pour atteindre les objectifs 2028 : + 2 GW / an à installer en France (soit le double de la capacité installée en 2021)
- 900 entreprises en France, un CA global de 5,8 Mds€
- Emplois directs et indirects : 22 600 en 2020
- Production 2021 : 36 800 GWh d'électricité, soit 8% de la consommation nationale
- Coût de production : compris entre 50 et 71 € / MWh (contre 50 € à 69 € / MWh pour le gaz et 85 € à 100 € / MWh pour l'EPR)

*Selon l'analyse d'123 IM. Sources : Observ'ER Observatoire 2021.

Les énergies mentionnées ci-dessus sont des exemples, veuillez vous référer au prospectus pour la liste complète des énergies financées. L'investissement concerne la souscription de parts ou d'actions d'un placement collectif et non d'un actif sous-jacent donné, telles que des actions d'une société, étant donné que ceux-ci sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le premier. Investir dans le non côté présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.



→ Énergie solaire en France

Source d'énergie qui permet la production d'énergie à partir du soleil.

- Secteur en forte croissance depuis 10 ans : + 2,7 GW installés en 2021 en France
- Pour atteindre les objectifs 2028 : + 2 GW / an à installer en France
- CA de la filière solaire française : 4,9 Md€ en 2020
- Emplois directs : 8 000 en 2020
- Production 2021 : 1 430 GWh d'électricité, soit 3 % de la consommation nationale
- Coût de production : 60 € / MWh pour les centrales solaires au sol (contre 50 € à 69 € / MWh pour le gaz et 85 € à 100 € / MWh pour l'EPR)
- Fin de vie : 94 % de la masse d'un panneau sont valorisables, filière de recyclage en France

4 ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LESQUELLES INVESTIR*



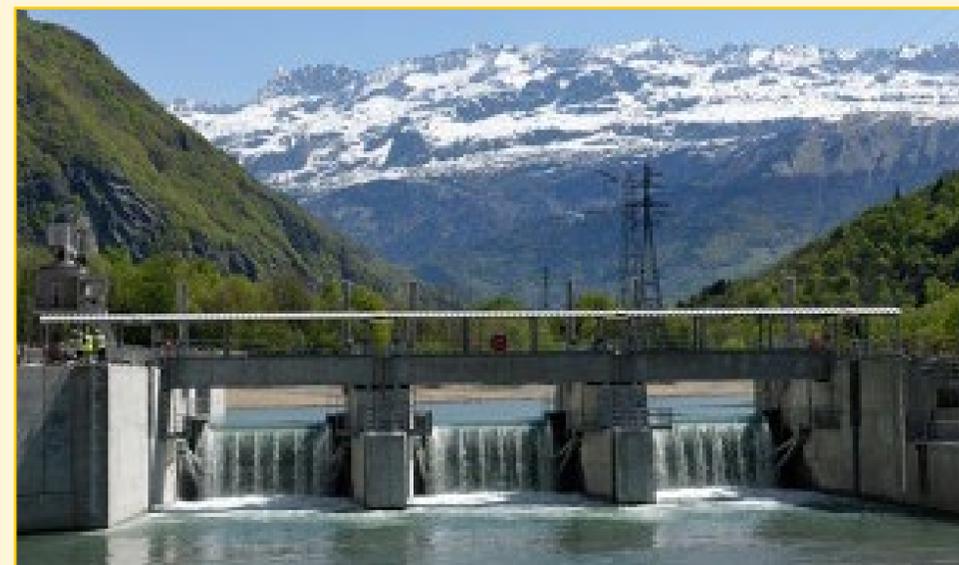
→ Méthanisation en France

Processus naturel biologique qui permet de produire de l'énergie renouvelable à partir de déchets organiques.

- Secteur en croissance depuis 10 ans, avec 214 sites en injection et 1300 projets en fil d'attente
- Objectif 2030 : 10% de la consommation de gaz en 2030 contre 0,5% à fin 2020 (soit 39 à 42 TWh de biométhane, contre 3,9 TWh fin 2020).
- Enjeu fort d'indépendance énergétique et de valorisation des ressources locales
- Des besoins de financement importants, notamment en quasi fonds propres, de la part des porteurs de projet

*Selon l'analyse d'123 IM. Sources : Observ'ER Observatoire 2021, GRDF.

Les énergies mentionnées ci-dessus sont des exemples, veuillez vous référer au prospectus pour la liste complète des énergies financées. L'investissement concerne la souscription de parts ou d'actions d'un placement collectif et non d'un actif sous-jacent donné, telles que des actions d'une société, étant donné que ceux-ci sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le premier. Investir dans le non coté présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.



→ Hydraulique en France

Énergie fournie par le mouvement de l'eau, sous toutes ses formes.

- L'hydroélectricité est la 2e source de production d'électricité en France et la 1ère source à partir des énergies renouvelables.
- Environ 2 300 installations hydroélectriques en France, de tailles et de puissances très diverses, dont 90% de centrales « au fil de l'eau »
- 25,5 GW de puissance installée, dont 80% dans 3 Régions : Auvergne-Rhône Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Production de 62 TWh en 2021
- Potentiel de développement : + 2,7 à 3,7 TWh

MODALITÉS DE FINANCEMENT

La sélectivité d'123 IM repose sur plusieurs critères

- Caractéristiques du développeur-producteur (historique, rentabilité, portefeuille en exploitation)
- Qualité de la structuration juridique et financière des projets accompagnés
- Package de sûretés mis en place (nantissement, garantie autonome, etc.)

NOUS INTERVENONS LORSQUE LES PROJETS SONT DÉJÀ MAÎTRISÉS SUR 3 PLANS

1 ADMINISTRATIF

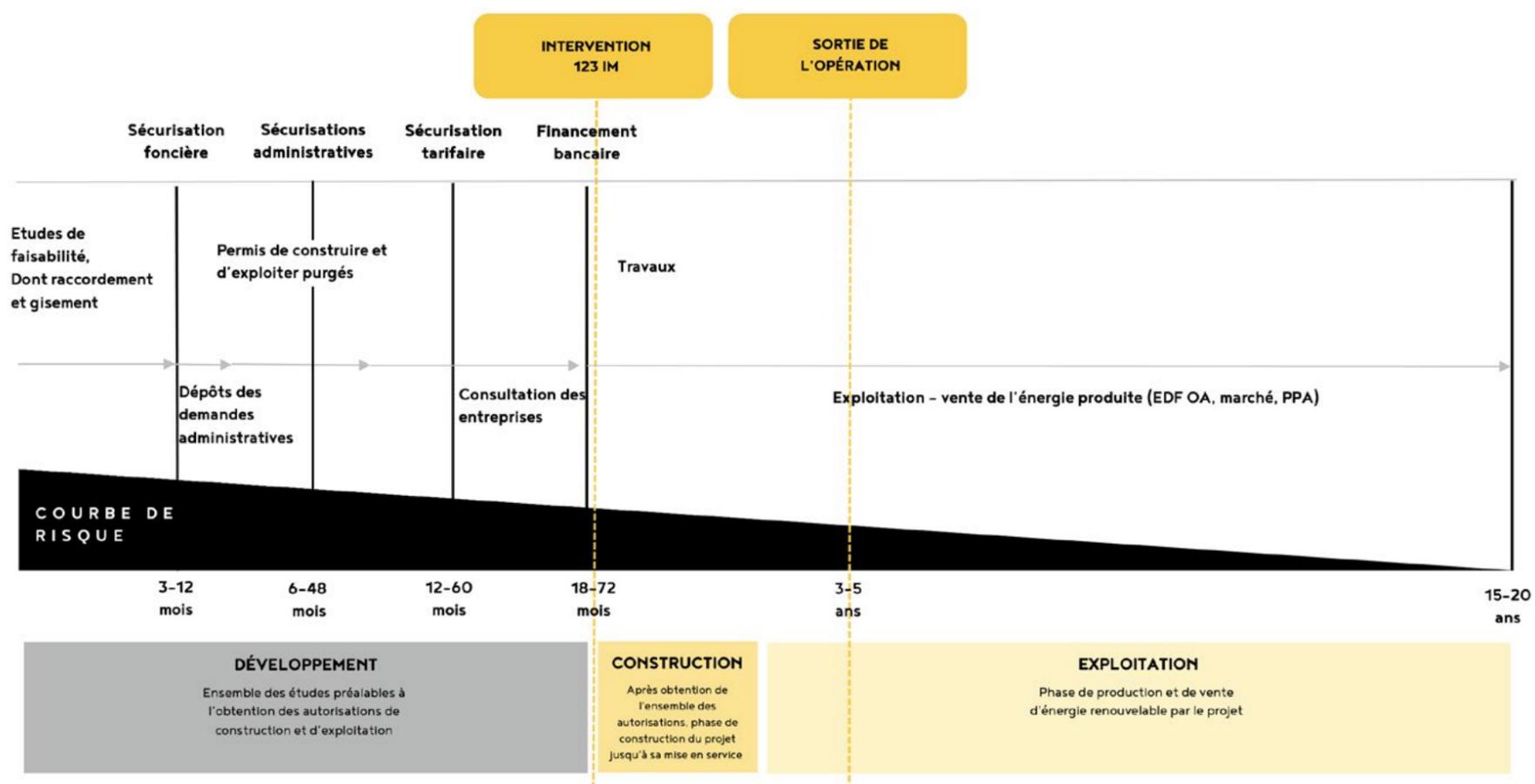
123 IM cible prioritairement les projets ayant obtenu leurs autorisations foncières, administratives et tarifaires afin de limiter le risque aux périodes de construction ou d'exploitation - maintenance.

2 TECHNIQUE

Ensemble des études préalables à l'obtention des autorisations de construction et d'exploitation effectuées en amont de l'intervention d'123 IM

3 FINANCIER & COMMERCIAL

Les projets d'énergies renouvelables offrent une excellente visibilité sur leur rentabilité, par la prédictibilité de la ressource (soleil et vent essentiellement) et par les tarifs de vente d'électricité contractualisés auprès de contre-parties solides (EDF Obligation d'Achat majoritairement).



LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS

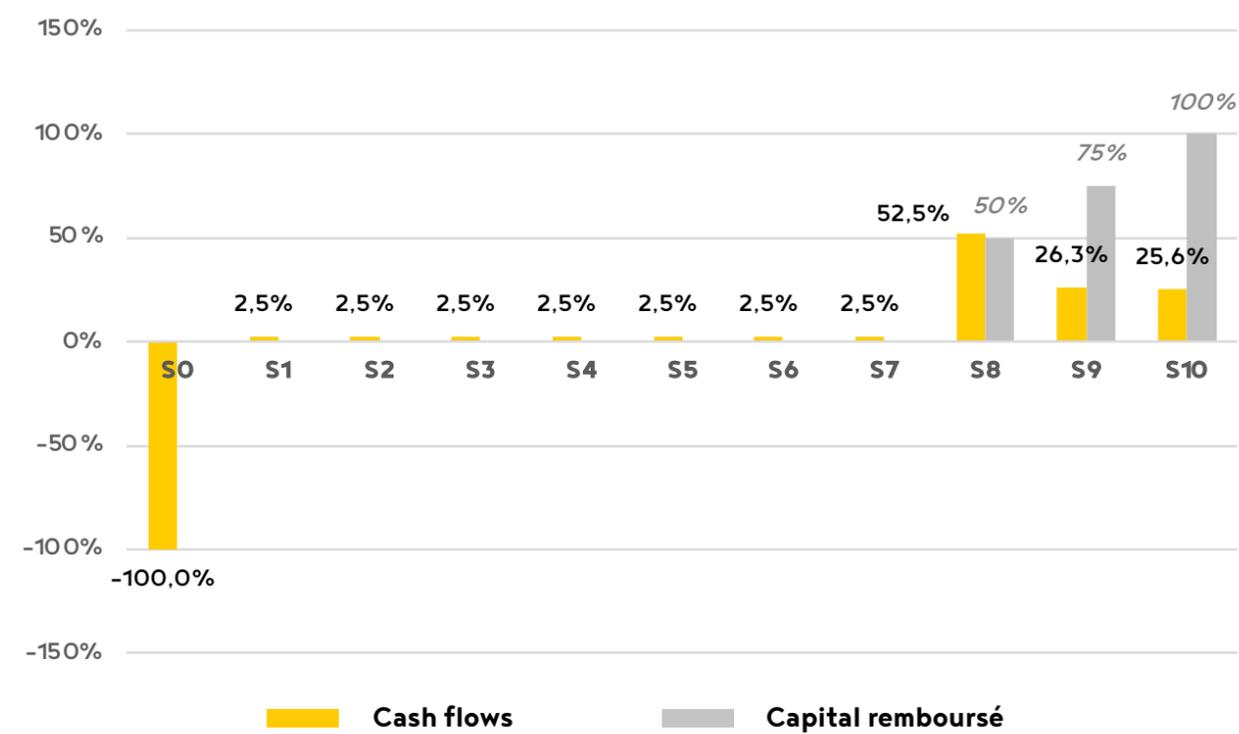
UNE APPROCHE PRUDENTE VIA LE FINANCEMENT OBLIGATAIRE

Le FPS 123 Transition Énergétique* vise à générer un rendement cash de 5-6% par an* en investissant notamment au travers d'obligations simples et d'obligations convertibles

L'intérêt d'investir en obligations

- Les obligations permettent de percevoir un **coupon cash annuel*** et des rendements attractifs*
- Les obligations sont remboursées **in fine** à la fin du contrat : l'échéance de remboursement (soit la maturité de l'obligation) **est connue à l'avance**
- Les obligations bénéficient de garanties de premier rang : elles offrent une meilleure protection que les actions avec **des sûretés proches de la dette senior**
- Les obligations offrent une meilleure protection que l'investissement en actions : en cas de défaillance de l'entreprise, **les obligations sont remboursées avant les actionnaires**

Courbe indicative des cash flows investisseurs (% nets)



*Le rendement et l'horizon d'investissement ne sont pas garantis et ne constituent qu'un objectif de gestion. Le coupon cash est non garanti et non contractuel. Le FPS 123 Transition Énergétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF. Investir dans le FPS 123 Transition Énergétique comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU FONDS

NOM DU FONDS	123 Transition Énergétique
SOCIÉTÉ DE GESTION	123 Investment Managers
FORME JURIDIQUE**	FPS (Fonds Professionnel Spécialisé)
SOUS-JACENT	Majoritairement en obligations
ZONE GÉOGRAPHIQUE	France et Union Européenne
HORIZON CIBLE D'INVESTISSEMENT*	5 ans (hors période de souscription et hors période de prorogation de la durée de vie)
RENDEMENT ANNUEL CIBLE NET*	5% à 6%, non garanti et non contractuel
COUPON CASH*	5% annuel non garanti et non contractuel. Distribution semestrielle.
VALORISATION	Semestrielle
INVESTISSEMENT MINIMUM**	100 000€
DÉPOSITAIRE	RBC Investor Services Bank France
ELIGIBILITE	Compte titres et nominatif pur
NOMBRE DE LIGNES EN PORTEFEUILLE	Objectif de 10 à 20
TAILLE CIBLE	20 M€

*Le rendement, la durée d'investissement et le coupon ne sont pas garantis. Ils ne constituent qu'un objectif de gestion. Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Investir dans le non côté présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

**Fonds réservé aux investisseurs avertis article 423-27 RGAMEF.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU FONDS LES FRAIS

Catégories agrégées de frais	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur
	PART A	PART A
DROITS D'ENTRÉE MAX.	0,625%	0,625%
COMMISSION DE GESTION	0,90%	0,60%
FRAIS DE CONSTITUTION	0,125%	0%
FRAIS DIVERS RÉCURRENTS	0,40%	0%
FRAIS NON RÉCURRENTS DE FONCTIONNEMENT	0,20%	0%
FRAIS INDIRECTS	0,10%	0%
Total	2,35% = valeur du TFAM-GD maximal	1,225% = valeur du TFAM-D maximal

Le FPS 123 Transition Energétique est un Fonds réservé aux investisseurs autorisés par l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF.

Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du FIA avant de prendre toute décision finale d'investissement.



94, rue de la Victoire
75009 Paris France
Tél. : + 33 (0)1 49 26 98 00
www.123-im.com

Octobre 2022

© 123 Investment Managers

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (agrément GP 01-021) - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 534.706 euros, sis 94 rue de la Victoire 75009 Paris - R.C.S. PARIS B 432 510 345 - Code APE 6430Z